

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

---

Séance du 29 mars 2023,

**OBJET** : Location droit de pêche sur les étangs du Genevray

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-huit heures et trente-neuf minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-trois mars deux mille vingt-trois.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 21**

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BOURGEOIS Didier, BOYER Corinne, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET (MARIN) Jessie, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

**Membres absents excusés avec pouvoir : 7**

BORGEOT Joël pouvoir à Monsieur Alexandre LALLEMENT  
CORTINOVIS Bernard pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT  
FORAY Gaëlle Pouvoir à Madame Corinne BOYER  
LYAUDET Stéphane pouvoir à Madame Claire BILLON BERTHET  
MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE  
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Monsieur Didier BOURGEOIS  
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 1**

GUILLERMET Maria

**Secrétaire de séance** : Madame Nicole ROSIER

**Soit : 21 présents et 7 pouvoirs - 28 votants**

Vu la délibération du conseil municipal de Plateau d'Hauteville n° 2022-62 du 13 avril 2022 accordant à l'association pour l'exploitation des étangs de Thézillieu, le droit de pêche sur les étangs du Genevray, moyennant une location de 100 € pour la saison 2022 (du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 30 mars 2023), non reconductible.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de renouveler le bail de location du droit de pêche sur les étangs du Genevray au bénéfice de l'Association pour l'exploitation des étangs de THEZILLIEU pour la saison 2023.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,**

- **ACCORDE** à l'Association pour l'exploitation des étangs de THEZILLIEU le droit de pêche sur les étangs du Genevray, moyennant une location de 100 € pour la saison 2023.

La durée du présent bail sera d'un an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

- **AUTORISE** le Maire à signer avec le Président de ladite société, un bail de location.

Les frais de timbres et d'enregistrement seront à la charge de l'Association pour l'exploitation des étangs de THEZILLIEU.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Philippe EMIN

PUBLIEE SUR LE SITE DE LA COMMUNE LE 06/04/2023

Accusé de réception en préfecture  
001-200086122-20230329-DE-2023-03-24-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2023  
Date de réception préfecture : 03/04/2023